
Procédure proposée pour l'élection des Présidents, Vice présidents et Rapporteurs des Groupes de Travail

Conseil Consultatif Régional pour les
Eaux Occidentales Septentrionales
Réunion Assemblée Générale Ordinaire
Château de Dublin, 28 Octobre 2009

Groupes de Travail

Election des Présidents et Vice présidents

Situation actuelle

- Les règles de procédure des Groupes de Travail ne stipulent un mandat de durée déterminé pour les Présidents et Vice présidents
 - Les autres postes du CCR EOS (p. ex. Président et membres Comité Exécutif, Secrétariat...) ont été réélus en 2008
 - Option pour un mandat renouvelable → possibilité de réélection pour les Présidents et Vice Présidents actuels.
-

Groupes de Travail

Election des Présidents et Vice Présidents Proposition

(suivant des accords acquis au dernier Comité Exécutif 8 Sept 2009)

- Maintenir l'actuel équilibre d'intérêts: Le Président et Vice Président de chaque Groupe de Travail devraient avoir la même nationalité qu'à présent → décision par consensus à l'Assemblée Générale inaugural du CCR EOS (30/09/2005)
- Etablir un mandat à durée limitée de trois ans: La date de début serait octobre 2011, en accord avec les autres postes du CCR EOS.

Une modification des règles de procédure est nécessaire ici – Le Secrétariat distribuera une proposition d'amendement entre tous les membres pour son évaluation et adoption.

Gestion des Groupes de Travail:

Nomination de rapporteurs supplémentaires

- **Motif**
 - Besoin de substitution en cas d'absence des rapporteurs.
 - **Objectif**
 - Réduire la charge de travail et améliorer l'efficacité du travail du Secrétariat.
 - **Proposition**
 - Appel à volontaires pour élection lors des prochaines réunions des groupes de travail (Madrid – Mars 2010)
-

Gestion des groupes de travail: Questions horizontales

- Les membres du Comité Exécutif ont adopté, dans la réunion de 8 de septembre 2009, les décisions suivantes:
 - Fixer une réunion supplémentaire d'une demi-journée si nécessaire
 - En autre cas, les questions horizontales seront réparties de manière rationnelle et efficace en un / plusieurs groupes de travail régionaux
 - Un président et un rapporteur seront choisis “ad hoc” per chaque réunion
 - **Pas de nécessité de modification des règles du CCR-EOS: Les deux options sont conformes aux articles 14 et 15.**
-



CONSEIL CONSULTATIF
RÉGIONAL POUR
**LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES**

**NORTH WESTERN
WATERS**
REGIONAL ADVISORY
COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO
REGIONAL PARA
**LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES**